

Procès-verbal de l'assemblée du 05 décembre 2019

(No 15 de la législature 2016 – 2021)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué le jeudi 05 décembre 2019 à 19h.00 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Accueil, appel**
- 2. Communication(s) du Bureau**
- 3. Communications de la Municipalité**
- 4. Mérites 2019**
- 5. Adoption du PV de l'assemblée du 03 octobre 2019**
- 6. Adoption du préavis 24/12.2019 – Budget 2020**
- 7. Informations de la Municipalité**
- 8. Divers et propositions individuelles.**

Présidence: Monsieur Dominique Martin, Président.

S'est excusé: Monsieur Denis Michellod.

Absence non excusée : Aucune.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.48 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 68 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

Puis, M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

1. Accueil, Appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 34 conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 50 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

Aucune communication

3. Communication(s) de la Municipalité.

Aucune communication

4. Mérites 2019.

Jeudi 05 décembre 2019, en préambule du dernier conseil communal de l'année, les Corbeaux, presque au complet, se sont redressés sur leurs pattes et, de leur bec, ont lissés leurs plumes, pour honorer leurs champions.

Le Syndic, M. Pascal Favre, a relevé les performances de chacune et chacun et, Mme Annelise Isaaz, Municipale du dicastère de l'instruction publique leur a remis un diplôme accompagné d'une attention.

Voici le palmarès des lauréats :

- Aurélie Gutschmidt en athlétisme:
 - Individuel :

- championne romande féminine en salle sur 50m.
- vice-championne suisse de relais féminin sur 4x100m.
- Par équipe :
 - championne suisse féminine sur 100m.
- Melissa Gutschmidt en athlétisme :
 - championne romande U18 en salle sur 50m.
 - championne suisse U18 en salle sur 60m.
 - record suisse U18 / U20 / U23 sur 50m.
- Zoé Isaaz en athlétisme :
 - championne vaudoise féminine U14 sur 5x80m.
 - championne vaudoise du relais vaudois féminin U14
 - championne vaudoise féminine U14 sur 3x1000m.
 - vice-championne vaudoise féminine U14 sur 600m.
- Antoine Turrian en badminton :
 - Vice champion vaudois U19 au master vaudois à Oron-la-Ville
 - 3^{ème} en catégorie U19 au Master romand à Genève

A l'issue de cette petite réception, M. Gunnard Gutschmidt, Président du Lausanne Sports athlétisme, remercie la Municipalité pour son geste. Il précise que cette société compte ~300 membres actifs ainsi qu'~120 juniors. Il relève que plusieurs habitants d'Etagnières font partie de cette société. Bien que fondée vers 1890 sous un autre nom, le Lausanne Sports athlétisme fêtera ses 100 ans d'existence en 2020 et, à cette occasion, un repas de soutien sera organisé dans notre Commune.

5. Adoption du PV de la séance du 03.10.2019.

Le PV de la séance du 03.10.2019 a été transmis aux membres du Conseil communal avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillers. Sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans discussion et à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président prie le secrétaire de l'insérer dans les archives.

6. Adoption du préavis 24/12/2019 « Budget 2020 »

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances, demandant aux conseillers d'accepter le Budget ordinaire 2020 ainsi que le tableau des dépenses d'investissements pour la législature 2016 - 2021 ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, passe en revue le dossier que tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise que ce budget, qui a déjà été bien développé lors de l'Arrêté d'imposition, est basé sur 1150 habitants. Ce budget, avec des charges de Frs. 6'146'774.00 et des revenus de Frs. 6'053'110.00, laisse apparaître, au budget de fonctionnement, un excédent de charges de 93'664.00 après des amortissements administratifs et financiers de CHF 515'449.00.

M. le Syndic relève les charges les plus importantes qui sont la péréquation (pour Fr. 1'225'426.00, en constante augmentation), la facture sociale (pour Fr. 763'629.00), l'ASIRE (pour Fr. 718'819.00). Il précise que le volume des charges a augmenté de Fr. 377'270.00 (ou ~6.5%) par rapport au budget 2019.

Il nous annonce également une visite, cette semaine, de la Poste qui nous a, postérieurement à la réalisation de ce budget, informé quant à la diminution de leur rétribution pour l'exploitation de l'Agence postale d'~20'000 francs par année dès le 1^{er} janvier 2020. Cette diminution est en relation avec l'introduction du nouveau concept « VMax » introduit sous forme Pilote depuis mai 2018 et

qui entre en vigueur dès 2020 dans toutes les Agences et qui tient également compte de la diminution du trafic enregistré ces deux années au sein de l'Agence. Le syndic informe les conseillers que la Municipalité va faire un maximum afin d'atténuer au maximum cette diminution de rétribution. Il encourage également tout le monde à participer et prospecter afin que l'Agence augmente son chiffre d'affaire dont dépend la rétribution annuelle que nous verse la Poste.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic déclare qu'il laissera le soin à M. le Président de lire les conclusions du préavis municipal lors de la votation.

M. Philippe Isaaz, rapporteur de la commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport en précisant que malgré que la rénovation de la RC401 soit prévue au budget (compte 430.314.00) elle passera devant le Conseil via l'obtention d'un crédit d'ouvrage, comme la Municipalité l'a communiqué dans les commentaires du budget.

En finalité, il lit les conclusions du rapport de leur Commission qui demande d'adopter le budget ordinaire 2020 présentant un excédent de charges de CHF. 93'664.-, de prendre acte du budget d'investissements avec les réserves qu'il comporte et de prendre acte des autres éléments du rapport concernant le budget 2020, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour la législature 2016-2021.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2020 et du préavis de la Municipalité,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

Décide :

1. *d'adopter le budget ordinaire 2020 présentant un excédent de charges de 93'664.;*
2. *de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte;*
3. *de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2020, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour les exercices 2020 à 2021 et de leur financement.*

et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité des 34 conseillers présents, le Conseil communal d'Etagnières accepte les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

7. Informations de la Municipalité.

M. Pascal Favre, Syndic, présente les informations que la Municipalité souhaite donner aux conseillers :

7.1 Urbanisme : divers dossiers traités en 2019 et à venir en 2020 soit :

- a) Projet Cogefimmo Rue de la Chapelle 6 et 8 par Denis Chapuisat
- b) PQ Praz-Chemard – Pré des Sauges par Denis Chapuisat
- c) Projet Yattoo Halle de loisirs En Rambuz par Denis Chapuisat

- d) Projet Immo Halle artisanale En Rambuz par Denis Chapuisat.
- 7.2 Voirie : coup de balai samedi 09 mai 2020 par Pierre Valet
- 7.3 Bâtiments : rénovation collège ch.de l'Etang 3, situation des travaux par Bertrand Pittet
- 7.4 Travaux de restauration de l'Ancienne église d'Assens par Annelise Isaaz
- 7.5 Auberge d'Etagnières : point de situation du dossier par Pascal Favre
- 7.6 Initiative populaire communale « Pour un Electrosmog contrôlé à Etagnières » par Pascal Favre
- 7.7 Rétrospectives des dossiers traités en 2019, Perspectives 2020
- 7.8. Vœux de fin d'année de la Municipalité

7.1 Urbanisme : divers dossiers traités en 2019 et à venir en 2020 par Denis Chapuisat soit :

a) Projet Cogefimmo : Rue de la Chapelle 6 et 8

Ce projet, qui a reçu un permis de construire, a depuis subi plusieurs modifications d'importance qui entraînent une mise à l'enquête complémentaire. La Municipalité attend la détermination de l'architecte et la dépose de ces éléments pour la suite de la procédure. En fonction de cette situation, le chantier devrait débuter dans le courant de ce printemps.

b) PQ Praz-Chemard – Pré des Sauges

La réalisation de ces 3 immeubles s'est très bien déroulée et est maintenant terminée. A relever que, sur cet objet, il a été très agréable de travailler autant avec les propriétaires qu'avec l'architecte. M. Chapuisat, municipal de l'urbanisme, profite d'informer préalablement le désir de la Municipalité d'entreprendre des travaux d'entretien au « Chemin Pré des Sauges » avec création d'un trottoir permettant de sécuriser les accès piétonniers à la zone. Ces travaux devraient être présentés, pour approbation par le Conseil, lors d'une prochaine séance.

c) Projet Yatoo : Halle de loisirs En Rambuz

Une rencontre avec les opposants et les constructeurs a eu lieu afin de trouver des solutions sur les points divergents. Les 2 parties se sont montrées à l'écoute l'une de l'autre en mettant un peu d'eau dans leur vin. Un courrier sera transmis aux opposants afin qu'ils se déterminent sur leurs oppositions et ensuite, en fonction de la situation des oppositions, la Municipalité transmettra sa décision avec les voies de recours possibles.

M. Ph.Isaaz : Selon les commentaires de M. Chapuisat, il semble que pour la société Yatoo, il était difficile ailleurs de créer une telle structure en ZI ou zone commerciale et alors pourquoi avoir accueilli une telle infrastructure à Etagnières avec les difficultés que génère un tel dossier ?

M. Chapuisat : la DGE n'est pas très favorable à ce type d'activités dans des zones n'ayant pas un bassin de population adéquat et pense que ce genre d'infrastructures devraient se concentrer plus proche des villes. La Municipalité ne voit pas d'inconvénients qu'une telle structure se développe dans cette zone qui est quand même, contrairement à certaines ZI, une zone propre et bien rangée et, surtout proche des transports publics.

d) Projet Immo : Halle artisanale En Rambuz

Le permis a été délivré pour un bâtiment multi-usage permettant d'accueillir une entreprise active dans la réalisation de mobilier pour la présentation des produits de boulangerie-pâtisserie et qui offrira d'autres locaux à louer pour différents artisans. Une séance d'ouverture va avoir lieu le jeudi 12 décembre et les travaux devraient débuter dans le courant de janvier 2020.

M. Chapuisat informe également, en complément à ces objets, sur les dégâts survenus suite à une inondation chez Pneumcommerce. M. Chapuisat relève les « horreurs » trouvées dans la canalisation EU transitant vers ce bâtiment. Cette inondation a été provoquée à cause d'un encombrement de cette canalisation et, M. Chapuisat, rappelle que l'on ne peut pas mettre tout et n'importe quoi dans les WC. Ce sinistre a nécessité d'importants travaux sur le collecteur EC/EU qui décharge la zone.

7.2 Voirie : coup de balai samedi 09 mai 2020 par Pierre Valet

La Municipalité organisera une « Journée coup de balais » au printemps 2020. La date retenue est le 09 mai 2020. Toute la population est conviée à cette journée d'action au bénéfice de notre environnement.

Cette action se répartira en 3 groupes répartis comme suit :

- un groupe sillonnera le périmètre des Ripes
- un groupe sillonnera le périmètre du Bois-André – déchetterie
- un groupe sillonnera le périmètre du Bullet – terrain de Foot – Etang

Le rendez-vous est fixé à 08h.30 sur la Place de l'Amitié et, comme de coutume, dès midi, une agape suivra la réalisation de cette opération « Coup de balais ».

7.3 Bâtiments : rénovation collège ch.de l'Etang 3, situation des travaux par Bertrand Pittet

La rénovation du collège Ch.de l'Etang 3 s'est bien déroulée et arrive à son terme malgré les aléas rencontrés en cours de chantier et qu'il a fallu traiter. Les institutrices sont satisfaites du renouveau qui témoigne de la réussite de cette importante rénovation. Le crédit initial de Fr. 1'350'000.- majoré des dépenses imprévues annoncées lors de la séance du 03 octobre sera vraisemblablement respecté.

M. Ph.Isaaz : avez-vous déjà pris contact avec l'ASIRE pour planifier le retour sur cet investissement et les dépassements annoncés ?

M. Pittet : Nous sommes en harmonie dans le temps et ces informations seront communiquées.

7.4 Travaux de restauration de l'Ancienne église d'Assens par Annelise Isaaz

Un crédit d'études concernant cette restauration a été accepté lors de la séance du 11 avril dernier. Cette étude a révélé qu'il y a des urgences absolues à réaliser rapidement et des travaux moins urgents. Les urgences absolues proviennent des erreurs de restaurations précédentes datant d'un siècle et qui menacent la stabilité du bâtiment. Actuellement, 3 variantes de travaux de restauration se présentent comme suit avec une marge d'erreur de +/- 20% :

- variante A qui est la minimale : Fr. ~1'000'000.-
- variante B : Fr. ~1'640'000.-
- variante C qui n'est même pas luxueuse : Fr. ~2'400'000.-

En fonction de la situation, une demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation d'une des trois variantes sera soumise au Conseil lors d'une prochaine séance. Une éventuelle subvention fédérale / cantonale est espérée mais sans garantie quant à l'obtention de celle-ci.

M. Ph.Isaaz : qu'en sera-t-il de la répartition 1/3 par Commune avec la fusion entre Assens et Bioley-Orjulaz

Mme Isaaz : des discussions sont déjà en cours à ce propos mais l'idéal serait de finaliser cette rénovation avant le 30 juin 2021 ou bien de régler la problématique de répartition avant cette date. Dans ce sens, une réunion impliquant les Syndics et

Municipaux en charge du projet de nos trois communes doit être mise sur pied et la Municipalité défendra la position de répartition par tiers pour notre commune.

M. Ph.Isaaz : il faut, avant les travaux, fixer qu'au vu de cette situation nouvelle, nous ne devrions participer que pour un 1/3 du coût de cette rénovation car le délai du 30 juin 2021 pour tout finaliser est vraisemblablement trop court. Il compte en cela sur les talents de négociateur de notre Syndic afin que la répartition convenue ne dépasse pas le tiers avancé lors de la sollicitation du crédit d'études.

7.5 Auberge d'Etagnières : point de situation du dossier par Pascal Favre

La gérante, Mme Marinette Kaltenrieder, ayant fait valoir ses droits à la retraite, l'Auberge a fermé ses portes le 30 novembre 2019. Actuellement, le bâtiment est vide et inoccupé et risque de le rester pour quelques années. En effet, le propriétaire M. Bello, actuellement bien malade, se montre peu coopérant et c'est son fils David qui reprend ses affaires mais n'est guère plus coopérant que son papa. Les propositions formulées par la Municipalité en vue de réaliser une nouvelle auberge (PA (plan d'affectation) avec charge foncière contraignante pour le propriétaire) n'ont à ce jour, malheureusement, pas abouti. Par ailleurs, ce bâtiment n'est plus aux normes pour une éventuelle reprise d'activité par un nouveau tenancier.

Des discussions entre le propriétaire et les Retraites populaires, propriétaire de la parcelle voisine sise Rue des Crêts 4 et qui sont également impliqués dans le PA de la zone n'ont toujours, elles non plus, rien donné.

Comme indiqué lors de la séance du 03.10.2019, la Municipalité a fait 3 propositions à M.Bello qui les avaient toutes refusées et qui campe sur ses positions. Dans ces conditions, la Municipalité reste en observatrice et attend un éventuel avancement de la part de M.Bello afin de débloquent ce dossier en espérant que, de par le fait que ce dernier n'a plus de rentrées locatives pour cet objet, il revienne à meilleure raison.

7.6 Initiative populaire communale « Pour un Electrosmog contrôlé à Etagnières » par Pascal Favre

Une première demande pour valider la récolte de signatures d'une initiative populaire a été déposée, auprès de la Municipalité, par un groupe de 8 citoyens. Après consultation de l'avocat-conseil de la Commune, Me Thévenaz, la Municipalité n'a pas pu valider cette initiative car elle enfreignait des contraintes légales supérieures (lois fédérales).

Lors d'une séance avec une délégation du comité d'initiative, la Municipalité, accompagnée de son avocat-conseil Me Thévenaz, a essayé de faire comprendre aux initiants que leur initiative, telle que soumise, n'était pas recevable. Il leur a été expliqué quelles étaient leur possibilité quant à la suite de cette procédure.

Une deuxième initiative quelque peu modifiée mais foncièrement du même registre a été déposée, auprès de la Municipalité, par le même groupe de 8 citoyens. Après nouvelle consultation de l'avocat-conseil de la Commune, Me Thévenaz, la Municipalité n'a de nouveau pas pu valider cette demande de récolte de signatures en vue de cette initiative car elle enfreignait toujours les mêmes contraintes légales supérieures (lois fédérales). En réponse à celle-ci, la Municipalité a ainsi communiqué, au comité d'initiative, qu'elle invalidait celle-ci avec les voies de recours possibles au regard de la décision municipale rendue.

Actuellement, la deuxième initiative ainsi que la décision municipale, avec les possibilités de recours, sont affichées au pilier public comme le veut la procédure et suite aux conseils pris auprès du Service cantonal en relation avec les communes.

M. O.Isaaz : combien coûte l'avocat dans tout ça ?

M. Pascal Favre, Syndic : Me Thévenaz ayant répondu de manière fouillée, il apparaît déjà que les honoraires, à la charge de la collectivité, seront conséquents. Il précise qu'en fonction de la thématique complexe, la Municipalité était contrainte de s'adjoindre les services d'un conseil externe. Le Syndic précise et espère qu'au regard des explications données, la Commune n'aura pas de procédure de longue haleine à traiter pour cet objet.

M. J.-M. Favre : étant donné qu'on ne s'entend pas entre le comité d'initiative et la Municipalité, il est évident qu'il y aura des frais d'avocat qui découleront des procédures. M. le Syndic lui réaffirme qu'avant d'envisager d'éventuels recours, les initiants devraient réfléchir et analyser les considérations formulées dans la décision municipale.

M. Delmonico : est-il vraiment impossible de trouver un consensus ?

M. Pascal Favre, Syndic : tôt ou tard, il faudra comprendre qu'il est impossible à une commune de déroger à des textes légaux d'instance supérieure.

M. Delmonico observe que, dans d'autres communes, ces antennes ne sont pas dans des zones habitées.

M. Pascal Favre, Syndic lui rétorque qu'il ne faut pas voir que celles que l'on veut bien voir. Il prend pour exemple des localités qui sont proches de notre village (Cheseaux, Echallens, Morrens) où des infrastructures identiques sont au centre des localités entourées d'habitations.

7.7 Rétrospectives des dossiers traités en 2019. Perspectives 2020 par Pascal Favre

Rétrospectives des dossiers traités en 2019

- Fin des travaux de réalisation et remise en état des aménagements routiers et ferroviaires RC401/LEB (double voies Les Ripes – Etagnières, passage sous-route et route accès à la ZI les Ripes).
- Réalisation des décors conçus par les enfants des classes d'écoles d'Etagnières sur les murs du passage sous-route de la gare des Ripes.
- Réalisation des travaux de mise en place de feux de signalisation facilitant l'insertion sur la RC401 et aménagement de la berme centrale à hauteur de la rue de la Combe.
- Travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare proche de la salle de l'Etang.
- Travaux relatifs au PPA « Rue des Crêts » et au devenir de l'auberge.
- Poursuite des travaux relatifs à la révision du PGA (Plan Général d'Affectation), au Règlement de police des constructions et au Règlement de classement des arbres.
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête (projets rue du Bourg 21, PQ Praz-Chemard – Pré des Sauges, LEB doubles voies, gare des Ripes et passage sous-route, Chemin de la Combe, rue de la Chapelle 6-8 et antenne mobile du cimetière) ainsi que les diverses enquêtes pour des dossiers de minimales importances.
- Réalisation des travaux de changement des fenêtres du rez dans l'immeuble communal de la rue du Bourg 1.
- Réalisation des travaux de rénovation du collège (isolation périphérique, vitrages, couverture photovoltaïque, ascenseur et accès au sous-sol, WC handicapés et peintures).
- Études des travaux de restauration de l'Ancienne église d'Assens.
- Formation et mise en route de Gérard Bottini comme nouveau Boursier et Responsable de l'Agence postale en remplacement de Bernard Cherpit qui a pris sa retraite au 31.10.2019.
- Engagement au 1^{er} octobre de Marc Guillaume comme employé communal en remplacement d'Alexandre Favre en arrêt maladie durant l'année 2019.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Mise en place d'une boîte à livres (ancienne cabine téléphonique) à la rue du Bourg 4.
- Suivi du site internet communal.
- Célébration d'une nonagénnaire en 2019 (Mme Liliane Duvoisin).

- Traitement des projets d'initiative communale « Pour un électrosmog contrôlé à Etagnières ».
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs.

Perspectives 2020

- Aménagement d'une fresque sur les murs de la gare des Ripes en coopération avec l'ARGdV (Association Région Gros-de-Vaud).
- Inauguration des décors conçus par les enfants des classes d'écoles d'Etagnières sur les murs du passage sous-route de la gare des Ripes (04.04.2020).
- Validation d'un crédit d'ouvrage pour les travaux d'entretien de la RC401 (Cc 12.03.2020) et réalisation de ces derniers au printemps.
- Validation d'un crédit d'ouvrage pour les travaux d'entretien de la chaussée et création d'un trottoir à la rue pré-des-Sauges (Cc 12.03.2020) et réalisation de ces derniers au printemps.
- Validation d'un crédit d'ouvrage pour les travaux de restauration de l'Ancienne église d'Assens (Cc 12.03.2020) et réalisation de ceux-ci en 2020 - 2021.
- Validation d'un crédit d'ouvrage pour les travaux d'entretien de la salle de l'Etang (Cc 18.06.2020) et réalisation de ces derniers en automne.
- Poursuite des travaux relatifs à la révision du PGA (Plan Général d'Affectation), au Règlement de police des constructions et au Règlement de classement des arbres.
- Poursuite, en collaboration avec le LEB, la DGMR et le SDT des travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare.
- Poursuite des travaux en vue de la finalisation du PPA (Plan Partiel d'Affectation) « Rue des Crêts »
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête (projets PQ Praz-Chemard et Pré des Sauges, En Rambuz, Antenne de téléphonie mobile au cimetière, Chemin de la Combe, Rue de la Chapelle 6-8 et Rue du Bourg 4) ainsi que les diverses enquêtes pour des dossiers de minimales importances.
- Plan directeur forestier.
- Etude du concept de mise en œuvre des travaux de remplacement de certains tronçons d'éclairages publics.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs.

7.8. Vœux de fin d'année de la Municipalité par Pascal Favre

Pour terminer, M. le Syndic remercie le Conseil communal pour l'excellente collaboration durant cette année 2019 et souhaite les bons vœux de la Municipalité à tous les conseillers communaux ainsi qu'à leur famille. Il profite également de remercier ses collègues municipaux qui s'investissent sans compter pour les mandats qu'ils ont à traiter tout au long de l'année.

8. Divers et propositions individuelles

8.1 M. Chatelan remercie la Municipalité pour la remise en ordre de la déchetterie puis pose la question suivante : « Comment l'art. 7 al. 1 du Règlement d'application de la loi vaudoise sur les marchés publics est-il appliqué à Etagnières ? »

M. Pascal Favre, Syndic : on y veille et nous restons attentifs. Pour chaque procédure de marché public, la Municipalité agit en conformité avec la loi.

8.2 M. Ph.Isaaz, tout d'abord, remercie le Syndic M. Pascal Favre qui a remercié tout le

monde et qui mérite aussi d'être remercié et félicité pour l'ampleur de la tâche qu'il réalise durant toute l'année.

- 8.3 M. Ph. Isaaz fait aussi remarquer : la Municipalité est en train de travailler sur le nouveau PGA (Plan Général d'Affectation) de notre commune, dans lequel je propose l'introduction d'une taxe, pour les équipements communautaires. En effet, pour qu'elle puisse être prélevée, cette taxe doit être précisée dans le PGA. Cette taxe permettrait de financer des investissements tels des espaces sportifs, des agrandissements de la step, des garderies, peut être des aménagements routiers avec trottoir, etc. cette taxe serait encaissée par la Commune, au moment de la vente du terrain ou de sa mise en valeur par une construction.

M. Pascal Favre, Syndic, prend acte de la demande qui sera prise en compte dans la révision du PGA qui sera soumise au Conseil communal pour ratification.

- 8.4 M. le Président annonce que, sur demande de M. le Syndic, M. Chatelan (conseiller communal et responsable de chantier pour les TL / LEB) propose une visite du tunnel LEB actuellement en chantier sous l'Avenue d'Echallens à Lausanne. Cette visite aura lieu le samedi 20.06.2020 (matin) suivie d'un repas pour tous les conseillers.

- 8.5 M. le Président annonce également la mise en œuvre de la convocation du Conseil communal par Extranet via le site internet de la commune d'Etagnières. Le Bureau se renseignera auprès de la préfecture afin de déterminer « qu'est-ce qui doit être encore impérativement envoyé aux conseillers sous forme papier ». Il précise toutefois que les conseillers non reliés internet recevront toujours tout sous forme papier et par la poste. La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle, aux Conseillères et Conseillers, les dates des séances 2020 qui figurent également sur la convocation à cette séance afin que chacun puisse les agender et qui sont :

- le jeudi 12 mars 2020 à 20h.00
- le jeudi 18 juin 2020 à 20h.00
- le jeudi 24 septembre 2020 à 20h.00
- le jeudi 03 décembre 2020 à **19h.00**

A 20h.45, M. le Président clôt la séance en souhaitant également ses bons vœux ainsi que ceux du Bureau à tout un chacun et invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour la traditionnelle partie récréative de fin d'année. Celle-ci est organisée par votre Bureau et, comme l'année dernière, elle a été apprêtée par M. Eric Lamoureux de « Croq. midi » habitant Etagnières et conseiller communal C'est avec sourire et gentillesse qu'ils nous a régalié d'un agréable menu apprécié de TOUS.

M. le Président :
Dominique Martin

le Secrétaire :
Bernard Cherpit